

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01200

Numéro SIREN : 350 103 875

Nom ou dénomination : CLUB EQUILIBRE

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/005999

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/005999**
n°de gestion : **1989B01200**
n°SIREN : **350 103 875 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 08/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

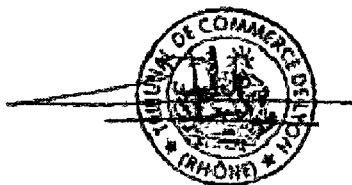
CLUB EQUILIBRE - Société à responsabilité limitée
36 route de Saint-romain 69450 Saint-cyr-au-mont-d'or -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



4998846

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL CLUB EQUILIBREDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 36 Route de Saint Romain 69450 ST CYR AU MONT D'ORDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 5 0 1 0 3 8 7 5 0 0 0 1 8Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/08/2017

				Exercice N clos le, 31/08/2017					
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	2 485	AG	2 485		
		Fonds commercial (I)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	5 450	AK	5 450		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	1 006	AO	1 006		
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	282 382	AS	224 674	57 708	
		Autres immobilisations corporelles		AT	1 031 087	AU	901 491	129 596	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	223	CV		223	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	661	BI		661	
	TOTAL (II)				BJ	1 323 297	BK	1 135 107	188 189
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	4 221	BM		4 221
En cours de production de biens			BN		BO				
En cours de production de services			BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
Marchandises			BT		BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes		BV	974	BW		974	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	228 900	BY		228 900	
		Autres créances (3)		BZ	43 833	CA		43 833	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
		Disponibilités		CF	1 963	CG		1 963	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	8 168	CI		8 168		
	TOTAL (III)		CJ	288 062	CK		288 062		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 611 359	IA	1 135 107	476 251		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL CLUB EQUILIBRE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 21 000)			DA	21 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 702	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	549	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	16 722	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	43 975	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	94 426	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	43 301	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	170 932	
	Dettes fiscales et sociales			DY	123 616	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	432 276		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	476 251		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	406 248
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	35 291	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL CLUB EQUILIBRE							Néant ☐ *	
				Exercice N				
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	1 028 773	FH		FI	1 028 773
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 028 773	FK		FL	1 028 773
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	734
	Autres produits (1) (11)						FQ	94
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	14 117
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	1 547
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	524 778
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	10 513
	Salaires et traitements*						FY	292 304
	Charges sociales (10)						FZ	110 510
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	65 345
			- dotations aux provisions*				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE	81
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	10 402
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
		Total des produits financiers (V)					GP	3
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 796	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
			Total des charges financières (VI)					GU
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 792)
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	6 609

Désignation de l'entreprise		SARL CLUB EQUILIBRE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 352		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 352		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	6 517		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 456		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 974		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(5 622)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(15 736)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 031 957		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 015 234		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	16 722		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	734	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
				698			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				5 819			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				1 456			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					2 352		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/09/2016 au 31/08/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CLUB EQUILIBRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 476 252 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 16 723 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/01/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entrée, premier sorti.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 15 989 euros a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 935			7 935
Immobilisations incorporelles	7 935			7 935
- Terrains	1 007			1 007
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	252 854	29 529		282 383
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 051 032	32 193	73 506	1 009 718
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 642	727		21 369
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 325 534	62 449	73 506	1 314 477
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	220	3		223
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	662			662
Immobilisations financières	882	3		885
ACTIF IMMOBILISE	1 334 352	62 452	73 506	1 323 297

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		62 449	3	62 452
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		62 449	3	62 452
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		73 506		73 506
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		73 506		73 506

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 063	873		7 935
Immobilisations incorporelles	7 063	873		7 935
- Terrains	1 007			1 007
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels	202 342	22 333		224 674
- Installations générales, agencements				
aménagements divers	911 947	41 284	72 049	881 182
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 453	856		20 309
Immobilisations corporelles	1 134 748	64 473	72 049	1 127 172
ACTIF IMMOBILISE	1 141 811	65 346	72 049	1 135 107

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 281 565 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	662		662
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	228 900	228 900	
Autres	43 834	43 834	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 169	8 169	
Total	281 565	280 903	662
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - CICE N PAR	10 524
Total	10 524

Notes sur le bilan**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 21 000,00 euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	21 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	21 000	1,00

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 432 276 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	35 291	35 291		
- à plus de 1 an à l'origine	59 135	33 107	26 028	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 932	170 932		
Dettes fiscales et sociales	123 616	123 616		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	43 302	43 302		
Total	432 276	406 248	26 028	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	53 179			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	29 512			

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	17 496
INTERETS COURUS	38
CONGES A PAYER	25 817
ORG.SOC.CH/CONGES PAYES	9 300
ETAT CHARGES A PAYER	5 546
Total	58 197

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	8 169		
Total	8 169		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	986 123		986 123
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	42 650		42 650
TOTAL	1 028 773		1 028 773

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2004, la société SARL CLUB EQUILIBRE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe EURL PERRET INVEST.

CLUB EQUILIBRE
Société à responsabilité limitée au capital de 21 000 €
Siège social : 36 Route de Saint Romain 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR
350 103 875 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2017

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 722,73 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 16 722,73 €

- | | |
|--|-------------|
| - à titre de dividendes aux associés | 16 590,00 € |
| soit 0,79 € par part | |
| - le solde au compte « Autres réserves » | 132,73 € |

Le paiement des dividendes sera effectué sans délai.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 0,79€,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 16 589,21 €.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et



versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES	ABATTEMENT	SANS
ABATTEMENT			
31 août 2014	45 990,00 €	2,19 €	45 987,81 €
31 août 2015	23 940,00 €	1,14 €	23 938,86 €
31 août 2016	32 340,00 €	1,54 €	32 338,46 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Février 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

